

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°156/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 35
Membres votants : 41

L'an Deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le jeudi 11 décembre, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, SOUILLARD, LICOUR, LEMAIRE,
Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE A.,
Mrs PINCHON, LEITAO, CARLIER, VIGNON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M.

Pouvoirs :

Mr LEITAO donne pouvoir à Mme DUFRENOY,
Mr CARLIER donne pouvoir à Mme LEPOIX,
Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mr DELVILLE,
Mr HENRY donne pouvoir à Mme SOUILLARD,
Mme DE ALMEIDA donne pouvoir à Mr CARLE,
Mme CERNEY donne pouvoir à Mr DUCROTOY.

Secrétaire de séance : Mr GROSSEL

OBJET : PROJET MAISON « SPORT SANTE »

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Monsieur le Président présente le projet de maison « Sport Santé » porté par l'UFOLEP.

Ce dispositif « Maison Sport Santé » a pour but de détecter, d'accueillir et d'orienter, les personnes souhaitant développer ou reprendre une activité physique adaptée à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.

Ces personnes orientées sur prescription médicale, seront prises en charge et accompagnées par les professionnels de la santé et du sport du Comité départemental dans différents espaces physiques du territoire.

La maison « Sport et Santé » s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans et aux personnes souhaitant reprendre une activité physique, ou souffrant d'affection de longue durée ou de pathologies chroniques ou encore en situation de précarité socio-économique.

2 séances hebdomadaires seront proposées à ces personnes durant un an dans 2 lieux à définir sur le territoire de la Communauté de communes Nièvre et Somme pour un coût de 40 € pour l'utilisateur.

La Communauté de Communes Nièvre et Somme est sollicitée à hauteur de 5000 € par an pour participer à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à :

- **26 voix POUR**
- **7 voix CONTRE :**
 - Mr DELFOSSE,
 - Mr DELVILLE et avec le pouvoir de Mme ROUSSEL,
 - Mr WALIGORA,
 - Mr OLIVIER,
 - Mme LEMAIRE,
 - Mme LEBRUN,
- **8 ABSTENTIONS :**
 - Mr FRANCOIS,
 - Mr LOGNON,
 - Mme DIRUY,
 - Mr FOURCROY,
 - Mr MAUGER,
 - Mme DUFRENOY et avec le pouvoir de Mr LEITAO,
 - Mr MARECHAL,

➤ APPROUVE le projet de création d'une maison « Sport et Santé » sur le territoire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme et la participation annuelle de 5000 €,

➤ AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 080-200071223-20251217-156_2025-DE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 décembre 2025 et de sa publication le 24 décembre 2025.

